Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 89 (1992)
Heft: 3

Rubrik: Billet du président

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BILLET DU PRÉSIDENT

Mesdames et Messieurs,
chers amis apiculteurs,

Selon entente entre les membres de votre comité SAR, et pour vous faciliter la tâche, nous avons convenu que les différents rapports vous parviennent dans ce journal de mars.

Je profite également de ce trait d'union pour venir vous souhaiter une année heureuse, pleine de bonheur, de satisfaction et de santé pour vous et votre famille.

1991 aura été pour l'apiculture de notre Société romande une année au rendement en miel assez moyen, selon les rapports des différentes sections.

Suite à la perte d'un grand nombre de colonies dans certaines régions, les apiculteurs se sont approvisionnés en colonies auprès de collègues français; ce déplacement de colonies n'a pas été très heureux pour tous (apparition de loque).

1991 fut l'année qui autorisa les apiculteurs suisses à utiliser les produits Apistan et Bayvarol dans la lutte contre les varroas. Un grand pas est fait; reste à l'apiculteur de se montrer responsable et d'utiliser ces produits selon les indications des inspecteurs des ruchers afin que la qualité de notre miel suisse ne souffre jamais de négligences dues à l'emploi de ces produits.

1991 est pour votre président et pour tous les membres du comité SAR une année décevante en regard de la moralité de certains personnages. Excusez-moi, mais je ne peux pas appeler ce genre d'individus apiculteurs... ce serait une insulte à notre corporation. Des voleurs (car il n'y a pas d'autres termes pour qualifier ce genre de personnages) qui sans scrupule volent à d'autres apiculteurs des ruches, des ruchettes d'élevage, des reines, des balances, des échelles, des colonies complètes. Et la caisse d'assurance de la SAR en subit également les conséquences.

Mon vœu, pour l'avenir, c'est que ce genre de pratique malhonnête cesse! Des contrôles sévères seront pratiqués à l'avenir... et les noms des voleurs seront publiés dans ce journal.

Passons à 1992.

Le 21 mars 1992 aura lieu notre assemblée générale; cette dernière se tiendra pour la première fois dans les magnifiques salles du Buffet de la Gare, à Yverdon. Les raisons qui ont prévalu pour le choix de ce lieu sont les suivantes: proximité immédiate de la gare, places de parc proches du restaurant.

Chacun pourra constater que l'ordre du jour sera bien rempli. Les quatre premiers points ne devraient pas prendre beaucoup de temps. Le point cinq concerne la remise en question de la participation à l'assemblée des délégués. La Fédération fribourgeoise nous avait soumis une proposition et votre comité vous soumettait une contre-proposition; les deux propositions visent le même but, à savoir: rendre les assemblées moins lourdes et, par la même occasion, réaliser une économie de 1000 francs environ en frais de déplacements.

Ce ne sont que des propositions, l'assemblée reste souveraine. Pour le point 6, l'assemblée devra également dire au comité combien de fois dans l'année le JSA doit paraître. Douze fois? Onze fois? Dix fois? Mais vous devez également savoir qu'une parution coûte environ 10 000 francs, soit Fr. 2.50 le numéro.

Suite à la démission de M. Zuber, après huit ans de fonction comme membre du jury aux concours des ruchers, votre président se plaît à remercier publiquement M. Zuber pour son travail et son dévouement à la cause apicole.

Votre comité demande aux présidents des différentes fédérations de soumettre leurs propositions (par écrit, avec le consentement du canditat) au président SAR avant le 15 mars 1992; il en est de même pour le suppléant. Les conditions? Etre conseiller apicole ou moniteur, avoir participé à un concours des ruchers avec médaille or, éventuellement médaille vermeille.

Les finances, comme toujours, sont le nerf de la guerre. Les comptes 1991 se soldent par un petit déficit. Malgré la légère augmentation accordée par l'assemblée 1991, nous ne pouvons pas vous présenter pour cette année 1992 un budget équilibré.

Cotisation 1993. Les années se suivent et se ressemblent, ce qui veut dire que, comme l'année passée, votre comité se voit dans l'obligation de vous demander une augmentation de la cotisation à partir de 1993. Cette augmentation devrait être de Fr. 5.— par membre, ce qui porterait la cotisation à Fr. 34.— par membre.

Récapitulation:

10 fois le JSA à Fr. 2.50 le numéro	Fr. 25.—
Assurance responsabilité	Fr. 1.—
Assurance vol	Fr. 1.—
Vulgarisation	Fr. 1.50
Cotisations à charge (FSSA, etc.)	Fr. 2.—
Assemblée (frais de déplacements AD)	Fr. 2.—
Total	**Fr. 32.50**

Il reste Fr. 1.50 par membre pour faire tourner la machine. A messieurs les délégués à l'assemblée de juger si la machine doit tourner rond.

Renouvellement des mandats de MM. Jean-Paul Cochard, Robert Fauchère et Albert Thiévent. Votre président compte sur votre civisme et remercie ces trois personnes de bien vouloir mettre une partie de leur temps et de leur savoir à disposition de notre société.

Le 23 janvier, le président recevait la lettre de démission de M. Charles Boo en tant que membre du comité SAR.

C'est au printemps 1988 que notre collègue entrait au comité. Depuis le début de son mandat, Charles Boo occupait la fonction de secrétaire.

Je tiens à remercier spécialement ce collègue de comité pour son dévouement, le temps et les connaissances qu'il a mis à disposition de notre société pendant ces quatre ans. Je lui souhaite santé et plaisir pour l'avenir, dans son magnifique Pays-d'Enhaut.

Votre président demande aux présidents des fédérations qui désirent présenter un candidat pour le comité central de lui soumettre leurs propositions (par écrit) avec le consentement du candidat, avant le 15 mars 1992.

Les trois derniers points de l'ordre du jour ne devraient plus prendre beaucoup de temps, car déjà le fumet de l'excellent repas qui nous sera servi nous obligera à ne pas nous perdre en vains bavardages.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter à chacun une année heureuse, pleine de satisfactions, de santé et de reconnaissance de pouvoir vivre dans un pays aussi beau que le nôtre.

Pour ceux et celles qui viendront à Yverdon, je leur dis à bientôt.

Votre président SAR

CANDI MELLIFÈRE BAILLOD

Pour un bon départ printanier, nourrissement stimulant, fabrication artisanale avec du pur sucre et du miel du Jura neuchâtelois:

- blocs ronds 8 - 9 - 3 cm;
- plaques pour ruches suisses 28 - 10 - 2 cm;
- sur cadres DB ou suisses;
- nous remplissons aussi volontiers vos propres récipients.

P. Paratte, apiculteur, Grandes-Crosettes 15
2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 62 56